Resp Pj p' 100786

LAPUJADE,

CI-DEVANT Greffier du Tribunal de Police Correctionnelle de Toulouse,

Aux Comités de Salut public & de Sureté générale de la Convention nationale, aux Communes & Sociétés populaires des départemens du Gers & Haute-Garonne.

IL n'eſt plus de doute qu'il exiſte une conſpiration ourdie par le crime, contre les jacobins incorruptibles de 1789. Les patriotes de fraîche date, pour avoir des places, qui ont été pluſieurs années à réfléchir avant de ſe réunir à la cauſe du peuple, militent en tout genre aujourd'hui contre les hommes énergiques qui avoient gravi la montagne, long-temps avant que leurs ennemis euſſent ſongé à ſe débourber du marais. Ils ſurprennent la religion des Repréſentans du peuple en miſſion dans les départemens, auprès deſquels ils ont accès; & les délégués de la Convention, trompés par des gens dont ils ne connoiſſent que le maſque, croyant d'après l'expérience, qu'il eſt poſſible qu'on leur dénonce des pervers, commettent une injuſtice par amour même pour le bien. Ils m'accuſent d'être *un meneur de la ſociété populaire, d'avoir influencé ſes délibérations, d'être un faux patriote, un intrigant.* Aſſertions ſuggérées, auſſi haſardées que menſongères, qui ne peuvent effleurer la vertu d'un démocrate à principes, quoiqu'elles aient ſuffi pour le plonger dans les fers..... *Meneur de la Société*; je n'y ai jamais rempli aucune place.... *Influencer ſes délibérations*; je n'y ai jamais demandé la parole.... *Un faux patriote*; j'ai ſacrifié conſtamment mon intérêt perſonnel à celui de la choſe publique. J'ai, depuis le commencement de la révolution, dans toutes les circonſtances orageuſes, paſſé toutes les nuits à la commune, pour ſurveiller avec les municipaux toutes les manœuvres coupables, que nous avons ſi glorieuſement déjouées. J'interpelle le commandant de la garde nationale, tous les officiers de la commune & tous mes frères de la ſociété, de dire ſi jamais perſonne a révoqué en doute la pureté de ma conduite.

BIBLIOTHÈQUE DE TOULOUSE

Resp Pj p' A00786

LAPUJADE,

CI-DEVANT Greffier du Tribunal de Police Correctionnelle de Toulouse,

Aux Comités de Salut public & de Sureté générale de la Convention nationale, aux Communes & Sociétés populaires des départemens du Gers & Haute-Garonne.

IL n'est plus de doute qu'il existe une conspiration ourdie par le crime, contre les jacobins incorruptibles de 1789. Les patriotes de fraîche date, pour avoir des places, qui ont été plusieurs années à réfléchir avant de se réunir à la cause du peuple, militent en tout genre aujourd'hui contre les hommes énergiques qui avoient gravi la montagne, long-temps avant que leurs ennemis eussent songé à se débourber du marais. Ils surprennent la religion des Représentans du peuple en mission dans les départemens, auprès desquels ils ont accès; & les délégués de la Convention, trompés par des gens dont ils ne connoissent que le masque, croyant d'après l'expérience, qu'il est possible qu'on leur dénonce des pervers, commettent une injustice par amour même pour le bien. Ils m'accusent d'être *un meneur de la société populaire, d'avoir influencé ses délibérations, d'être un faux patriote, un intrigant.* Assertions suggérées, aussi hasardées que mensongères, qui ne peuvent effleurer la vertu d'un démocrate à principes, quoiqu'elles aient suffi pour le plonger dans les fers..... *Meneur de la Société*; je n'y ai jamais rempli aucune place.... *Influencer ses délibérations*; je n'y ai jamais demandé la parole.... *Un faux patriote*; j'ai sacrifié constamment mon intérêt personnel à celui de la chose publique. J'ai, depuis le commencement de la révolution, dans toutes les circonstances orageuses, passé toutes les nuits à la commune, pour surveiller avec les municipaux toutes les manœuvres coupables, que nous avons si glorieusement déjouées. J'interpelle le commandant de la garde nationale, tous les officiers de la commune & tous mes frères de la société, de dire si jamais personne a révoqué en doute la pureté de ma conduite.

BIBLIOTHÈQUE TOULOUSE

Quels ſont les employés de la commune que l'on a reconnu pour bons & loyaux montagnards à l'époque du fédéraliſme ? Froidefont & moi. N'étois-je pas à la ſociété, la nuit que nous arrêtâmes le courrier que les fédéraliſtes envoyoient de Marſeille à Bordeaux ? Quittai-je un moment les Repréſentans du peuple, *Leyris* & *Chaudron-Rouſſeau*, qui y demeurèrent juſqu'à ſept heures du matin, & qui furent témoins & contribuèrent beaucoup à ce que nous fîmes à cette époque, pour ſauver le midi de la France. Au ſoulèvement qu'il y eut à Toulouſe à l'époque de la levée en maſſe, je me gardai bien de manquer à mon poſte. Je n'étois pas alors membre du comité de ſurveillance ; mais la municipalité me choiſit pour diſtribuer des piques aux ſans-culottes, & j'aidai le greffier qui délivroit les fuſils, afin qu'ils ne fuſſent confiés qu'à des patriotes qui puſſent s'emparer des poſtes les plus importans, avant que les malveillans ſongeaſſent à s'en rendre maîtres.

On m'accuſe d'être *un intrigant*, je ne l'ai donc pas été pour m'enrichir ; car mon chétif mobilier eſt le même qu'il étoit avant la révolution, & depuis mon mariage, il n'a été augmenté que de trois enfans, dont le plus âgé n'a que ſix ans, & qui ſeront obligés, pour ſe nourrir, ſi ma détention eſt longue, de vendre, pièce à pièce, les meubles groſſiers qui décorent mon domicile. Ma pauvreté n'eſt pas une reſſource dont je veuille me ſervir auprès de ceux qui veulent me perdre ; mais c'eſt un titre à la bienveillance des républicains vertueux, & à l'eſtime que les Repréſentans du peuple me rendront, quand j'en ſerai connu. Je n'ai d'autre fortune que le produit de ma place de greffier de la police correctionnelle, à laquelle j'avois été promu, en récompenſe de mon dévouement à défendre la liberté contre le fédéraliſme, ce qui me faiſoit une reſſource de dix-huit cents livres, pour alimenter mes enfans, & tendre des ſecours, autant qu'il étoit en moi, à mes parens qui ſont aux frontières.

Comme membre du comité de ſurveillance, je n'ai point contribué à l'envoi de la lettre au repréſentant du peuple *Milhaud*, au ſujet du vingt-ſixième régiment : cette lettre fut délibérée & écrite par la ſociété, la réponſe du Repréſentant en eſt la preuve. Je n'ai jamais eu connoiſſance non plus de celle adreſſée au Repréſentant *Cavaignac* ; je ne puis être inculpé dans des faits qui me ſont étrangers.

Les deux théâtres de Toulouſe prièrent la ſociété, ſur les obſervations d'un artiſte, de nommer des commiſſaires pour empêcher les ariſtocrates d'étouffer la voix & les jouiſſances des patriotes aux repréſentations des pièces révolutionnaires. La commune approuva cette meſure, & j'interpelle les artiſtes du théâtre de l'égalité, de dire ſi j'ai jamais outrepaſſé ma miſſion.

On parle auſſi de Loubers, mais je n'ai jamais contribué à ſon élargiſſement : il y avoit pluſieurs jours que je n'avois paru au comité, & je fus auſſi ſurpris de ſa ſortie que je le ſuis aujourd'hui de l'inculpation que l'on me fait.

Quoique le comité de ſurveillance ait été invité pluſieurs fois de ſe réunir

au comité révolutionnaire pour l'aider de ses lumières, je n'y ai assisté qu'une seule fois, & c'est le jour que les Représentans du peuple *Dartigoeyte* & *Chaudron-Rousseau* s'y trouvèrent, & je n'influençai certainement pas les délibérations, car je n'y demandai pas la parole.

Je n'étois point à la société populaire le jour où elle prit le délibéré qui concerne la députation de Haute-Garonne ; si j'avois eu le talent d'influencer, je me serois opposé à cette proposition, parce que les députés *Mailhe*, *Delmas* & *Projean* m'ont toujours paru mériter la confiance de leurs concitoyens. Tant que j'ai été membre du comité de surveillance, j'ai souvent été blamé par mes collégues d'assister rarement à ses délibérations, mais il m'étoit impossible d'y venir fréquemment. J'ai deux beaux-frères au service de la patrie, l'un est à la Vendée, l'autre à l'armée des Pyrénées Orientales ; ils m'avoient confié leurs intérêts : le temps que je pouvois dérober à mes occupations, je l'employois à remplir les devoirs de la place que l'un d'eux occupoit a la commune, & qui lui étoit conservée, & à surveiller une petite métairie que possède l'autre aux environs de Toulouse. Je remplissois en cela, l'office d'un bon parent, qui s'intéresse vivement au sort des siens, sur-tout quand ils versent leur sang pour défendre la liberté ; & les hommes qui pensent bien, excusèrent mon peu d'assiduité au comité, vu la validité des raisons que j'alléguois. Est-il vraisemblable, que je pusse être un meneur du comité, lorsqu'il est évident que la multiplicité de mes occupations m'en éloignoit souvent, & que mes collégues ne se rapellent pas m'y avoir jamais entendu faire aucune proposition.

Je suis accusé d'avoir outragé la municipalité, dans la personne du maire ; voilà la plus grande de mes inculpations. Je ne m'attendois pas à voir rappeler une chose oubliée, qu'un excès de sensibilité seule avoit produite, & dont le maire lui-même, qui en étoit la cause & l'objet, avoit trouvé la satisfaction qu'on avoit éxigée suffisante. Au dernier passage du Représentant Jambon-St.-André à Toulouse, nous nous transportâmes plusieurs sociétaires, à son logement pour le voir : le citoyen Bergés, officier municipal, qui étoit du nombre, m'apprit pendant le cours de cette visite, que les appointemens de mon beau-frère, employé à la commnne, & qui lui avoient été conservés à son départ pour la Vendée, sur l'offre que j'avois faite au conseil de remplir sa place sans émolumens jusqu'à son retour, étoient réduits au tiers ; sur lequel tiers nous serions encore obligés de payer & de nourrir l'homme qui a le soin du ci-devant petit consistoire. Cette nouvelle me surprit d'autant plus, que mon beau-frère faisant une campagne très-coûteuse, s'est comporté de manière à ne pas démériter de la commune. De retour de la visite faite à Jambon-St.-André, Bergés, officier municipal, me proposa d'aller prendre lecture du délibéré en question. Parvenus au bureau où étoit le registre, je lus la délibération ; je vis que l'on avoit donné à la place de mon beau-frère la qualification de concierge, à laquelle on auroit dû substituer celle

d'économe, ainsi qu'il en avoit été convenu avec le maire; &, affecté de voir si fort réduites les petites ressources d'un patriote plusieurs fois dépouillé par les brigands des plaines de la Vendée, où il versoit tous les jours son sang pour la patrie, je m'écriai : celui qui a provoqué ce délibéré n'est pas patriote, ou n'aime pas les patriotes. Le maire qui étoit dans une salle ou cabinet voisin, parut, & me demanda de quoi je me plaignois; d'où vient que je lisois les délibérations de la commune? je lui répondis que Bergés m'avoit conduit, & que d'ailleurs comme citoyen je croyois en avoir le droit. Le maire persistant à savoir le motif de mes plaintes, je lui répétai que celui qui avoit fait prendre ce délibéré n'étoit pas patriote ou n'aimoit pas les patriotes; il me dit alors que c'étoit lui qui l'avoit proposé. L'ame navrée de ce que j'éprouvois, je ne changeai rien à mon assertion: le maire s'exprima alors sans ménagement. Mes amis craignant que ce détail ne fût rapporté défavorablement, m'engagèrent à me présenter au conseil général de la commune; j'y fus faire ma profession de foi. Personne ne respecte plus les autorités légales que celui qui travailla sans relâche à les défendre & à leur obéir. Je ne discutai pas ma cause avec éloquence, je racontai naïvement ce que j'avois dit. La prompte démarche que je faisois prouvoit assez combien j'avois éte éloigné, par ce propos, de songer à outrager la municipalité & le conseil, puisque ce débat étoit personnel entre Groussac & moi. J'étois bien loin de penser encore que cette affaire auroit des suites. J'ai été cependant trompé dans mon attente, j'ai été admonété au conseil, j'ai perdu ma place, j'ai été démis du comité de surveillance, & un mois & demi après, les Représentans du peuple Dartigoeyte et Chaudron-Rousseau me font traduire dans la maison de reclusion d'Auch.

Patriotes sans reproches, Représentans que l'on a trompés sur mon compte, jugez-moi. Ai-je mérité mon sort? Tranquillisé par ma conscience je serois moins pressant à demander ma liberté, si ma femme & mes trois enfans n'avoient besoin de ma présence & du travail de mes mains pour subsister.

De la maison de reclusion d'Auch le 7 fructidor, seconde année Républicaine.

LAPUJADE.